

COMITE SYNDICAL  
EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

OBJET

ADHESION COMMUNE DES TROIS SAINTS - RETRAIT D'ADHESION DU SYNDICAT MIXTE OUVERT CORREZE - CENTRE DE SUPERVISION DEPARTEMENTAL (SMO).

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-2 et suivants ;

VU les statuts du Syndicat Mixte et notamment leur article 16 ;

VU la délibération du 22 mai 2025 de la commune d'EYGURANDE, ayant approuvé leur retrait du Syndicat Mixte Ouvert Corrèze Centre de Supervision ;

VU la liste ci-annexée des délégués syndicaux présents ou ayant donné pouvoir ;

VU le rapport n° 2025.11.27 - 08 du Président du Syndicat Mixte ;

DELIBERE

Article 1 : Est pris acte de l'adhésion de la Commune des Trois Saints au SMO qui emporte extension du transfert subséquent de la compétence visée à l'article L.132-14 du Code de la Sécurité, à l'ensemble du territoire communal.

Article 2 : Est approuvé le retrait d'adhésion de la commune d'EYGURANDE du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental.

Article 3 : Est approuvée la restitution de la compétence "dispositifs locaux de prévention de la délinquance" à la Commune visée à l'article 1, au Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental.

La liste actualisée des communes adhérentes est annexée à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
019-221927205-20251127-2025-11-27-08-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2025

Adoptée à main levée, à l'unanimité

Didier MARSALEIX,  
Président du Comité Syndical

Transmis au représentant de l'Etat le :  
Accusé de réception en Préfecture n° :  
Date de publication :

*Si vous désirez contester la présente décision, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa notification, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cour Bugeaud, 87000 LIMOGES*

EXTRAIT DE DECISION DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT - CORREZE CENTRE DE SUPERVISION DEPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental s'est réuni à l'hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Didier JARRIGE, Madame Sabine MELIN, Monsieur Philippe MAZEYRIE, Monsieur Cédric CHABAT, Monsieur Christian MOMBRIAL, Monsieur Alain DOUSSEAU, Monsieur Bernard ITURRIA, Monsieur Philippe GILET, Monsieur Carlos MARTINEZ, Monsieur Olivier GUIGNARD, Monsieur Sébastien CHABENAT, Madame Annie MARTIN, Monsieur Pascal GAGE, Monsieur Serge BOURBOULOUX, Monsieur Christian SOL, Monsieur Mathias MAZERON, Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE, Monsieur Marc MILLON, Monsieur Thierry POTEVIN, Madame Virginie COUDERT, Monsieur Jean-Bernard ESTRADE, Monsieur François PATIER, Monsieur Christophe DELMAS, Monsieur Christian CHABRERIE, Madame Catherine VILLATOUX, Madame Agnès TREMOULET, Monsieur Pierre-Jean VIALLE, Madame Severine CHAZAL, Madame Ophélie REYSSET, Monsieur Pierre CHARLE, Monsieur Jean-Marie ROME, Monsieur Alain LAPACHERIE, Monsieur Michel BOURZAT, Monsieur Christian MARCOUX, Madame Marie FOURIE, Monsieur Philippe MOULIN, Monsieur Claude ACHARD, Monsieur Eric LASCAUX, Monsieur Mathieu CHAVEROUX, Monsieur Pierre TRONCHE, Monsieur Gérard COIGNAC, Monsieur François FILLATRE.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Yves LAPORTE	à	Monsieur Didier MARSALEIX

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des décisions, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental peut valablement siéger et délibérer.

COMITE SYNDICAL DU 27 novembre 2025

COMMUNES	DATE ADHESION
AFFIEUX	01/01/2024
AIX	01/01/2024
ALLASSAC	01/01/2024
ALTILLAC	01/01/2024
ARNAC POMPADOUR	01/01/2024
BEYNAT	01/01/2024
BEYSSAC	01/01/2024
BEYSENAC	01/01/2024
BILHAC	01/01/2024
BORT LES ORGUES	01/01/2024
BRIGNAC LA PLAINE	26/06/2025
BUGEAT	01/01/2024
CHAMBERET	01/01/2024
CUBLAC	01/01/2024
DONZENAC	01/01/2024
EGLETONS	01/01/2024
ESTIVALS	01/01/2024
ESTIVIAUX	11/04/2024
JUILLAC	01/01/2024
LA CHAPELLE AUX SAINTS	01/01/2024
LANTEUIL	01/01/2024
LARCHE	01/01/2024
LE PESCHER	01/01/2024
LESTARDS	01/01/2024
LES TROIS SAINTS	01/01/2025
LIGINIAC	01/01/2024
LUBERSAC	01/01/2024
MALEMORT	01/01/2024
MARCILLAC LA CROISILLE	01/01/2024
MARGERIDES	01/01/2024
MASSERET	01/01/2024
MEILHARDS	01/01/2024
MERUNES	01/01/2024
MESTES	01/01/2024
MONTAIGNAC SUR DOUSTRE	01/01/2024
NAVES	11/04/2024
NESPOULS	01/01/2024
NOAILLES	01/01/2024
OBJAT	01/01/2024
PERPEZAC LE NOIR	01/01/2024
ROSIERS DE JUILLAC	01/01/2024
SADROC	01/01/2024
SAINTE ANGEL	26/06/2025
SAINTE BONNET L'ENFANTIER	01/01/2024
SAINTE CERNIN DE LARCHE	01/01/2024
SAINTE ETIENNE AUX CLOS	01/01/2024
SAINTE PANTALEON DE LARCHE	01/01/2024
SAINTE PARDOUX LE NEUF	01/01/2024
SAINTE PARDOUX L'ORTIGIER	01/01/2024
SAINTE PRIEST DE GIMEL	01/01/2024
SAINTE PRIVAT	01/01/2024
SAINTE ROBERT	04/12/2024
SAINTE SOLVE	01/01/2024
SAINTE SORNIN LAVOLPS	01/01/2024
SAINTE SYLVAIN	01/01/2024
SAINTE VIANCE	01/01/2024
SAINTE YRIEIX LE DEJALAT	01/01/2024
SALON LA TOUR	12/09/2024
SEGONZAC	01/01/2024
SEGUR LE CHATEAU	01/01/2024
SEILHAC	01/01/2024
SEXCLAS	01/01/2024
SORNAC	01/01/2024
SOURSAC	01/01/2024
TREIGNAC	01/01/2024
TURENNE	11/03/2024
UZERCHE	01/01/2024
VALIERSGUES	01/01/2024
VEIX	26/06/2025
VOUTEZAC	01/01/2024

TOTAL COMMUNES ADHERENTES : 70

Accusé de réception en préfecture  
019-221927205-20251127-2025-11-27-08-DE

Date de réception préfecture : 02/12/2025